

CGT – CFDT - SUD

DEFENDONS NOS RETRAITES

UN MARCHÉ DE DUPES

Les nouvelles grilles proposés par le gouvernement pour la catégorie B et pour certains de la catégorie A sont rejetées par l'ensemble des organisations syndicales. L'augmentation de salaire toute relative (très variable selon là ou en est de la carrière) est accordé contre l'abandon de la reconnaissance de la pénibilité.

Rester en catégorie B et pouvoir partir à la retraite à 55 ans ou passer en catégorie A et partir à la retraite obligatoirement à 60 ans ou plus.

Accepter de ne plus partir à 55 ans c'est renoncer à la reconnaissance de la pénibilité

(Validation de 1 an pour 10 ans travaillés) qui atténue les effets de la décote sur le montant du calcul de la retraite. (5% en moins sur la pension par année manquante dans la limite de 20%)



LA SUPPRESSION DE LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE : UNE HONTE !

- Le 8 Avril a été voté à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique un article : l'article 30 qui supprime la reconnaissance de la pénibilité pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière.

A ce jour, sont concernés tous les cadres de santé, les infirmiers spécialisés et les infirmiers qui opteront pour un nouveau corps classé en catégorie A. Le droit d'option devra se faire entre juin 2010 et décembre 2010. Dans un deuxième temps les masseurs kinésithérapeutes et les manipulateurs radios seront eux aussi concernés.

Le droit d'option entre le bénéfice de la reconnaissance de la pénibilité ou une revalorisation salariale représente un chantage inadmissible.

La reconnaissance de la pénibilité est liée aux conditions de travail : horaires atypiques, pénibilités physiques, charge mentale, intensification du travail liée aux suppressions de postes dans nos établissements, prise de risques professionnels aggravés par cette situation de sous effectif, contact avec des produits toxiques, manipulation et port de patients, contact avec la mort, la souffrance, la détresse psychique et la pauvreté...

Les professionnels soumis à ces contraintes ont une espérance de vie et une qualité de vie réduite par rapport à d'autres catégories professionnelles !



Demain il ne restera plus que les AS, ASH et certains ouvriers qui bénéficieront de cette reconnaissance mais pour combien de temps !!!



NE SOYONS PAS NAIFS

DEJA LA MOBILISATION S'EST ORGANISEE

Déjà les 11, 23 et 30 Mars les hospitaliers au-delà des infirmiers se sont mobilisés. Au CHU 30% des personnels toutes catégories confondues ont été grévistes le 23 avec une présence significative à la manifestation, le 30 Mars un rassemblement a eu lieu place du Capitole. Les 7, 8 et 9 Avril des débrayages ont eu lieu.

NE LAISSONS PAS FAIRE

Le texte de loi sur la rénovation du dialogue social avec l'article 30 voté par l'Assemblée Nationale va à présent passer devant le Sénat. Le 12 Avril a commencé « la concertation » entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Le chantage proposé aux paramédicaux est l'illustration du genre de mesures que le Gouvernement et le patronat veulent imposer à l'ensemble de la population.



Poursuivons et élargissons la mobilisation

LE 20 AVRIL
GREVE (1H, 2H, 3H...)
RASSEMBLEMENT HOTEL DIEU
A 14H